

# ATTIJARI FCP HARMONIE

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE » arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I - Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectués l'audit des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE », comprenant le bilan arrêté au 31/12/2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 103 930 dinars, y compris des sommes distribuables de 1 623 DT.

#### **1) Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Attijari Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2) Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

#### **3) Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de « ATTIJARI FCP HARMONIE » ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- Au 31 décembre 2013, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » est employé en des liquidités à hauteur de 44,28%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 29 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.
- Au cours de l'exercice 2013, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et des parts D'OPCVM à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 Mars 2014

**Le commissaire aux comptes :  
AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 31/12/2013**  
(exprimé en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>58 268</b>	<b>57 609</b>
<b>a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	4-1	27 095	26 322
<b>b-Obligations et valeurs assimilées</b>	4-1	31 173	31 287
<b>c-Autres valeurs</b>		-	-
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>46 325</b>	<b>48 414</b>
<b>a-Placements monétaires</b>	4-2	-	-
<b>b-Disponibilités</b>	4-2	46 325	48 414
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		-	-
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>104 593</b>	<b>106 023</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	4-5	639	458
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	4-6	24	24
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>663</b>	<b>482</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	4-3	<b>102 307</b>	<b>104 138</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>		<b>1 623</b>	<b>1 403</b>
<b>a-Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>	4-4	3	-
<b>b-Sommes distribuables de l'exercice</b>	4-4	1 620	1 403
<b>ACTIF NET</b>		<b>103 930</b>	<b>105 541</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>104 593</b>	<b>106 023</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013**  
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>NOTE</i>	<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	<b>Période du 19/08/2011 au 31/12/2012</b>
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>		<b>4 436</b>	<b>3 774</b>
a-Dividendes	4-7	2 816	2 558
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-7	1 620	1 216
c-Revenus des autres valeurs	4-7	-	-
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	4-8	<b>21</b>	<b>108</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 457</b>	<b>3 882</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	4-9	<b>2 552</b>	<b>2 104</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 905</b>	<b>1 778</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2-Autres charges</b>	4-10	285	375
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 620</b>	<b>1 403</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 620</b>	<b>1 403</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		-	-
<b>Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>		-2 327	-925
<b>Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>		503	5 134
<b>Frais de négociation</b>		-7	-71
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-211</b>	<b>5 541</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**  
**Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013**  
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Exercice clos le 31/12/2013</i>	<i>Période du 19/08/2011 au 31/12/2012</i>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>-211</b>	<b>5 541</b>
a-Résultat d'exploitation	1 620	1 403
b-Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-2 327	-925
c-Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	503	5 134
d-Frais de négociation de titres	-7	-71
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-1 400</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a-Souscriptions</b>	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	-
Droits d'entrée	-	-
<b>b-Rachats</b>	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	-
Droit de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 611</b>	<b>5 541</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a- En début d'exercice	<b>105 541</b>	<b>100 000</b>
b- En fin d'exercice	<b>103 930</b>	<b>105 541</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début d'exercice	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
b- En fin d'exercice	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,393</b>	<b>10,554</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>0,140</b>	<b>-</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-0,20%</b>	<b>5,54%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU  
31/12/2013**

**1. Présentation du fonds commun de placement ATTIJARI FCP HARMONIE:**

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 43/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 0000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK.

Le gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 01 novembre 2011.

**2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

**3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

**3.3- Evaluation des autres placements:**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

### 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### ACTIFS

#### 4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 58 268 DT contre 57 608 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>60 748</b>	<b>57 761</b>
- Actions et droits rattachés	25 435	22 977
- Titres OPCVM	4 713	4 184
- Obligations et valeurs assimilées	30 600	30 600
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>-3 252</b>	<b>-925</b>
- Actions et droits rattachés	-3 063	-857
- Titres OPCVM	10	17
- Obligations et valeurs assimilées	-199	-85
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>772</b>	<b>772</b>
<b>Totaux</b>	<b>58 268</b>	<b>57 608</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

#### 4-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 46 325 DT contre 48 414 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- Avoir en banque	46 320	1 508
- Sommes à l'encaissement	-4	50 926
- Sommes à régler	-3	-4 025
- Ecart sur intérêts courus sur compte courant	12	5
<b>Totaux</b>	<b>46 325</b>	<b>48 414</b>

**ACTIF NET ET PASSIFS**

**4-3 - Capital social :**

<b>- Capital au 31/12/2012</b>	
- Montant	104 138
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus et moins values potentielles	-2 327
- Plus values réalisées sur cession de titres	503
- Frais de négociation	-7
<b>- Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	102 307
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

**4-4 -Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs. Elles se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Sommes distribuables de l'exercice	1620	1403
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	-
<b>Totaux</b>	<b>1 623</b>	<b>1 403</b>

**4-5 - Opérateurs Crédeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 639 DT contre 458 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Gestionnaire	559	378
Dépositaire	40	40
Distributeur	40	40
<b>Totaux</b>	<b>639</b>	<b>458</b>



#### **4-6-Autres créiteurs divers**

Au 31/12/2013, le solde de ce poste s'élève à 24 DT contre 24 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- CMF à payer	9	9
- Etat – Impôt à payer	15	15
<b>Totaux</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

### **ETAT DE RESULTAT**

#### **4-7 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 436 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 contre 3 774 pour l'exercice clos le 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	<b>Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012</b>
Revenus des actions	981	554
Revenus des OPCVM	1 835	2 004
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 620	1 216
<b>Totaux</b>	<b>4 436</b>	<b>3 774</b>

#### **4-8 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 21 DT contre 108 DT pour l'exercice clos le 31/12/2012 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	<b>Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012</b>
Intérêts/ compte courant	21	108
<b>Totaux</b>	<b>21</b>	<b>108</b>

#### **4-9 – Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 552 DT contre 2 104 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	<b>Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012</b>
Rémunération du gestionnaire	2 236	1 736
Rémunération du dépositaire	158	184
Rémunération du distributeur	158	184
<b>Totaux</b>	<b>2 552</b>	<b>2 104</b>

#### **4-10 – Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 285 DT contre 375 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	<b>Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012</b>
Redevance CMF	105	123
Impôts et Taxes	127	146
Autres Frais et Frais Bancaire	53	106
<b>Totaux</b>	<b>285</b>	<b>375</b>

#### **5. Autres informations**

##### **5-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fonds est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 2 236 DT TTC.

##### **5-2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 158 DT TTC.

##### **5-3 Rémunération du Commercial**

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 158 DT TTC.

##### **5-4 Données par part et ratios pertinents**

###### **5-4-1 Données par part**

<b>LIBELLE</b>	<b>Au 31/12/2013</b>	<b>Au 31/12/2012</b>
Revenus des placements	0,446	0,380
Charges de gestion des placements	-0,255	-0,210
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,191</b>	<b>0,178</b>
Autres produits	0,000	-
Autres charges	-0,029	-0,038
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,162</b>	<b>0,140</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,162</b>	<b>0,140</b>

Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,233	-0,092
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,050	0,513
Frais de négociation	-0,001	-0,007
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,184</b>	<b>0,414</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,021</b>	<b>0,554</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,184</b>	<b>0,414</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,184</b>	<b>0,414</b>
Distribution de dividendes	-0,140	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,393</b>	<b>10,554</b>

**5-4-2 Ratios de gestion des placements :**

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Actif Net Moyen	105 253	104 805
Total charges / actif net moyen	2,695%	2,366%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,424%	2,008%
Autres charges / actif net moyen	0,271%	0,358%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,539%	1,339%

**5-5 : Les mouvements sur le portefeuille titres**

<b>Libellé</b>	<b>Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>	<b>Actions SICAV</b>	<b>Actions cotées</b>
Solde initial en coût d'acquisition	30 600	4 183	22 977
(+) Souscriptions	-	46 125	3 577
(-) Remboursements ou cessions	-	-45 595	-1 119
(+) Variation des intérêts précomptés	-	-	-
<b>Solde final en coût d'acquisition</b>	<b>30 600</b>	<b>4 713</b>	<b>25 435</b>
(+) Solde initial des Intérêts courus	772	-	-
(+) Variation des Intérêts courus	-	-	-
<b>Solde final des intérêts courus</b>	<b>772</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+) Solde initial des +/- values potentielles	-85	17	-857
(+) Variation des +/- values potentielles	-114	-7	-2 206
<b>Solde final des +/- values potentielles</b>	<b>-199</b>	<b>10</b>	<b>-3 063</b>
<b>Total</b>	<b>31 173</b>	<b>4 723</b>	<b>22 372</b>

Le détail des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

<b>Titre</b>	<b>+/- Value réalisée en 2013</b>
<b>Actions cotées</b>	<b>418</b>
AETECH	44
LANDOR	374
<b>OPCVM</b>	<b>90</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	90
<b>Droits</b>	<b>-5</b>
DPS Tunisie Leasing	-1
DA Tunisie Leasing	-4
<b>Total</b>	<b>503</b>

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2013**

**Annexe I**

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif	Nombre total d'actions	% du capital émis
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>25 434,841</b>	<b>22 372,230</b>	<b>21,39%</b>		
ADWYA	260	2 181,400	1 803,360	1,72%	13 200 000	0,00%
AIR LIQUIDE	5	1 538,322	1 349,900	1,29%	1 211 282	0,00%
DA1/15AIRLIQUIDE2012	5	111,880	87,500	0,08%	1 211 282	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	5	139,848	124,550	0,12%	1 211 282	0,00%
ARTES	240	1 980,000	1 547,520	1,48%	38 250 000	0,00%
ATTIJARI BANK	50	750,000	812,400	0,78%	39 748 290	0,00%
ESSOUKNA	300	1 937,500	2 481,900	2,37%	3 607 500	0,01%
MONOPRIX	80	2 175,200	1 878,160	1,80%	16 641 144	0,00%
POULINA	500	3 905,000	2 603,000	2,49%	180 003 600	0,00%
SITS	300	1 050,000	721,800	0,69%	15 600 000	0,00%
SPDIT	450	3 190,500	3 486,600	3,33%	28 000 000	0,00%
TUNISIE LEASING	117	2 936,071	2 457,000	2,35%	8 300 000	0,00%
TUNIS RE	332	3 539,120	3 018,540	2,89%	15 000 000	0,00%
<b>BTA</b>		<b>30 600,000</b>	<b>31 173,210</b>	<b>29,80%</b>		
BTA6.75%JUILLET2017	30	30 600,000	31 173,210	29,80%		
<b>OPCVM</b>		<b>4 713,190</b>	<b>4 723,230</b>	<b>4,51%</b>		
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	46	4 713,190	4 723,230	4,51%	1 176 256	0,00%
<b>TOTAL</b>			<b>58 268,670</b>	<b>55,70%</b>		